

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro **RCA08-08-0001-182** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser la bonification des listes des matériaux de revêtement extérieur autorisés.

Ce règlement est entré en vigueur le 28 avril 2026, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 28 avril 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement